



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 juillet 2024
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année**

**Lettres identiques datées du 30 juillet 2024, adressées au
Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre adressée au Conseil de sécurité par le Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés, Abdallah Bouhabib (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Hadi **Hachem**



Annexe aux lettres identiques datées du 30 juillet 2024 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 29 juillet 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre libanais des affaires étrangères et des émigrés

[Original : anglais]

Le Liban exprime sa profonde préoccupation concernant la tragédie survenue le 27 juillet dans la ville de Majdal Chams dans le Golan syrien occupé, où 112 enfants sont morts et des dizaines d'autres ont été blessés. Les circonstances de ce terrible drame restent floues et la responsabilité des forces d'occupation israéliennes ne peut être écartée.

Le Liban a réagi de manière rapide, décisive et ferme en condamnant toutes les formes de violence contre les civils et les attaques contre leurs moyens de subsistance. Il a catégoriquement dénoncé toute attaque qui entraînerait la perte de vies innocentes. Dans sa déclaration du 27 juillet 2024, le Gouvernement libanais a dit sans équivoque que « la prise pour cible de civils était considérée comme une violation flagrante du droit international humanitaire et contrevenait au principe d'humanité ».

En prétendant vouloir protéger la population du Golan syrien occupé alors même qu'il la soumet à son occupation, Israël fait preuve d'hypocrisie politique. Son invocation de la légitime défense ne tient pas non plus au regard du droit international, puisqu'il s'agit en l'occurrence d'un territoire occupé.

La véritable intention d'Israël est de prolonger et d'intensifier les hostilités. Cela d'autant plus révoltant qu'après avoir pris pour cible et tué des dizaines de milliers d'enfants palestiniens à Gaza, Israël cherche maintenant à instrumentaliser un drame qui n'a pas encore été élucidé dans le Golan syrien occupé pour lancer de nouvelles attaques contre le Liban, où son agression continue, depuis le 8 octobre, a coûté la vie à plus de 107 civils à ce jour, dont 25 femmes, 12 enfants, 23 secouristes et 3 journalistes, et entraîné le déplacement d'environ 100 000 civils. En outre, Israël continue de bombarder le Liban en utilisant du phosphore blanc, notamment des zones habitées. Il vise aussi délibérément l'environnement naturel libanais et a brûlé jusqu'à 17 millions de mètres carrés de terres. Les attaques quotidiennes contre le Liban s'accompagnent de discours toujours aussi incendiaires et de fréquentes menaces israéliennes, notamment celle de renvoyer le Liban à « l'âge de pierre ».

La version présentée par Israël a clairement pour but de détourner l'attention des violations du droit international qu'il commet lui-même depuis longtemps afin d'occulter la réalité de l'occupation prolongée qu'il pratique et des souffrances quotidiennes qu'il inflige au peuple palestinien et à la population syrienne du Golan syrien occupé. Israël cherche à induire la communauté internationale en erreur quant à son occupation illégale de territoires arabes et à faire échouer les efforts sincères visant à instaurer la paix et la justice dans la région. L'occupation prolongée et l'agression continue sous prétexte de légitime défense devraient plutôt être condamnées sans réserve par la communauté internationale. La sécurité et la stabilité durables de la région ne peuvent être réalisées que par une paix juste et globale qui s'attaque aux causes profondes du conflit et entraîne le retrait des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires libanais occupés, du territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions applicables des organes de l'ONU, notamment les résolutions du Conseil de sécurité.

La situation actuelle est très précaire et toute erreur de jugement ou d'appréciation précipiterait toute la région dans une guerre généralisée aux conséquences dévastatrices pour tous. L'instauration d'un cessez-le-feu durable sur tous les fronts est le seul moyen réaliste d'éviter de nouvelles victimes civiles et de prévenir toute nouvelle escalade ou erreur d'appréciation.

Le Liban réaffirme son engagement en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité dans son intégralité, en ce qu'elle est la pierre angulaire de la stabilité le long de la Ligne bleue, et demande au Conseil de sécurité d'obliger Israël à respecter cette résolution et à mettre fin à ses violations quotidiennes et à ses actes d'hostilité contre le Liban.

Le Liban souligne que la cessation des hostilités sur tous les fronts et la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) sont les seules voies possibles à suivre. Ces mesures sont essentielles pour épargner aux civils et aux innocents les horreurs de la guerre.

Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et contraindre Israël à mettre en œuvre les résolutions qu'il a adoptées concernant l'agression contre Gaza, la dernière en date étant la résolution 2735 (2024), afin de parvenir à un cessez-le-feu qui conduirait à une plus grande stabilité dans la région.

Le Ministre des affaires étrangères et des émigrés
(Signé) Abdallah **Bouhabib**
